# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Mesures sanitaires en milieu scolaire

Question écrite n° 33644

### Texte de la question

M. Loïc Kervran interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les mesures sanitaires en vigueur en milieu scolaire et dans les établissements d'accueil de la petite enfance. Des études récentes mettent en lumière la place des enfants et des jeunes adultes dans les chaînes de contamination. Pour exemple, l'étude menée par des chercheurs de l'Institut environnemental de Princeton, de l'Université Johns Hopkins et de l'Université de Californie-Berkeley a révélé fin septembre 2020 que les enfants et les jeunes adultes sont potentiellement beaucoup plus importants pour la transmission du virus, notamment au sein des foyers, que ce que des études précédentes avaient pu montrer. De même, le rapport publié le 13 octobre 2020 par le Center for Disease Control and Prevention (CDC), principale agence fédérale des États-Unis en matière de santé publique, souligne le rôle des enfants dans les chaînes de contamination. Enfin, l'American Academy of Pediatrics révèle que quasiment 11 % de la totalité des malades aux États-Unis à la mi-octobre 2020 sont des enfants. Côté français, les enfants sont également très présents dans les *clusters* puisque 45,7 % de ceux-ci viennent de l'enseignement secondaire, 14,3 % du primaire et 6 % de la maternelle (derniers chiffres de Santé publique France). À la lumière de ces éléments, il aimerait savoir sur quels éléments se fonde le protocole sanitaire en vigueur, quand la dernière évaluation du rôle des enfants dans la transmission de l'épidémie a été réalisée et si une modification de la doctrine en la matière est à l'étude.

### Données clés

**Auteur :** M. Loïc Kervran
**Circonscription :** Cher (3e circonscription) - La République en Marche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 33644
**Rubrique :** Santé
**Ministère interrogé :** Solidarités et santé
**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 3 novembre 2020, page 7689
**Question retirée le :** 10 novembre 2020 (Retrait à l'initiative de l'auteur)